



Statut de l'élu

Sénateurs, à vous de jouer



**Des maires
au service
des maires**



L'ACTUALITÉ : 2 propositions de loi déposées sur le Statut de l'élu.

Au Sénat :

N° 263
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

Enregistré à la Présidence du Sénat le 18 janvier 2024

PROPOSITION DE LOI

portant création d'un statut de l'élu local,

PRÉSENTÉE

Par Mme Françoise GATEL, MM. Mathieu DARNAUD, François-Noël BUFFET, Bruno RETAILLEAU, . . .

A l'Assemblée Nationale :



N° 2151

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 6 février 2024.

PROPOSITION DE LOI

portant réforme du statut de l'élu local,

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par

M. Sébastien JUMEL, Mme Violette SPILLEBOUT, M. David VALENCE ...

Le point sur les attentes de l'AMRF

Voici ce qui est repris des « [35 propositions de l'AMRF](#) », dans l'une ou l'autre des propositions de loi à l'Assemblée et au Sénat.

- Rouge : proposition absente des propositions de loi,
- Orange : proposition reprise en partie,
- Vert : proposition bien reprise.

(+ et en blanc, les propositions AMRF relevant d'un autre texte de loi)

Les propositions AMRF absentes des 2 propositions de loi à intégrer dans la PPL Sénat

- **1 – En début de mandat, instaurer une cérémonie officielle de prestation de serment de chaque maire devant le tribunal.**
- **2 – Créer un Titre spécial sur le Statut de l'élu dans le Code du Travail et dans le Code Général des Collectivités Territoriales** (La PPL de l'AN crée un titre spécial dans le CGCT, mais rien dans le Code du travail).
- **5 – Assimiler systématiquement ce temps d'absence légale à du « temps de travail effectif » pour tous les avantages sociaux qui sont ouverts (primes, RTT, tickets restau...).**
- **9 – Créer une démarche d'information officielle des entreprises qui comptent au moins un maire ou adjoint dans leur effectif, par un courrier du Préfet rappelant le rôle central des élus municipaux et leurs droits.**
- **11 – Modifier la dénomination sous laquelle apparaissent les heures d'absence d'un élu sur son bulletin de salaire.**

Les propositions AMRF absentes des 2 propositions de loi (suite) :

- **13 – Lorsque la population de la commune augmente en cours de mandat : permettre, à la demande du maire, le changement de strate de référence pour la détermination du taux maximal des indemnités de fonction de maire.**
- **15 – Exclure les indemnités de fonction des revenus pris en compte pour attribuer des prestations sociales (pension d'invalidité, bourse étudiante, etc.).**
- **17 – Reconnaître que le nombre d'habitants ne définit pas nécessairement la charge pesant sur les élus : prendre en compte d'autres critères pour déterminer l'indemnité.**
- **20 - Compenser la perte de cotisations associées des élus qui sont obligés de réduire leur temps de travail.**
- **23 – Faciliter l'accès de maires expérimentés à des emplois de formateur.**

Les propositions AMRF absentes des 2 propositions de loi (suite) :

- **26 - Reconnaître les spécificités du mandat d'élu municipal dans une commune rurale (moins d'aide administrative notamment), en liant le sujet à celui des secrétaires de Mairie.**
- **27 - Faciliter le remplacement d'un poste d'adjoint en cas de vacance en cours de mandat, en permettant de déroger au principe de parité dans une commune de plus de 1000 habitants.**
- **+ Autre proposition (Ajout du Président) : Obligation de se déclarer en Mairie faite à tout nouvel habitant.**
- **32 - Assurance : Allonger la prescription biennale pour permettre à un élu qui temporise une situation conflictuelle dans un premier temps, puis décide de porter plainte, d'être couvert au-delà de 2 ans.**
- **33 - Entamer une réflexion sur la santé des élus.**

Les propositions AMRF reprises en partie dans l'une ou les deux propositions de loi

→ **7 - Conduire une réflexion spécifique sur les freins à l'engagement des femmes.**

Des dispositions, mais rien de global (+ évoquer le sujet du congé maternité)

→ **10 – Distinguer entre arrêt maladie et document médical autorisant exercice du mandat.**

La PPL du Sénat rend cette proposition obsolète, en indiquant que – par principe – l'arrêt de travail permet à l'élu d'exercer son mandat, sauf si le médecin indique le contraire.

Les propositions AMRF reprises en partie dans l'une ou les deux propositions de loi :

- **16 - Entamer la négociation sur un plancher d'indemnités pour le maire et les adjoints (quel que soit le nombre d'habitants), avec un financement supplémentaire de l'Etat.**

La PPL de l'AN crée une « indemnité de fonction minimale », dénommée « indemnité d'engagement citoyen », pour tout conseiller municipal ou communautaire (le montant varie selon la population). C'est un pas, même si ce n'est pas tout à fait ce que demande l'AMRF.

- **22 – Faciliter l'accès à la formation des élus municipaux, au niveau financier et pratique, et étendre le champ de l'offre aux nouveaux enjeux.**

Les PPL améliore l'offre de formation (CNFPT) et augmente le congé de formation (18 à 24 jours), mais rien sur l'amélioration des modalités concrètes (formalités administratives, identité numérique, etc.). Relève peut-être du réglementaire ?

Les propositions AMRF reprises en partie dans l'une ou les deux propositions de loi :

- **24 – Étendre le Congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale aux formations à l'exercice d'un mandat local (y compris à des non élus).**

Les PPL allongent la durée maximale du congé de formation des élus, mais il ne s'agit pas du Congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale.

- **25 - Favoriser la mise en place d'une période de formation en début de mandat de maire, notamment sur les missions d'agent de l'Etat (état civil, élections, école...), avec maintien de salaire par l'employeur (CFESES) et prise en charge du coût de la formation par l'Etat ou le DIF.**

Le dispositif est prévu, mais pas avec même conditions financières que proposition AMRF (pas de maintien de salaire par employeur).

- **En début de mandat, instaurer un moment solennel en début de mandat** (pas nécessairement au tribunal, et sans trop de lourdeur d'organisation);
- **Permettre à l'employeur volontaire de rémunérer les crédits d'heures et autorisations d'absences** (actuellement, pas clair dans la loi);
- **Clarifier le fait que le temps d'absence légale des élus est assimilé à du « temps de travail effectif » pour tous les avantages sociaux qui sont ouverts** (RTT, 13^{ème} mois, tickets restaurant...);
- **Distinguer entre arrêt maladie et document médical autorisant exercice du mandat;**
- **Et voir comment allonger la prescription biennale pour permettre à un élu qui temporise une situation conflictuelle dans un premier temps, puis décide de porter plainte, d'être couvert au-delà de 2 ans.**

Calendrier d'examen de la proposition de loi n°263 du Sénat

28 février	Sénat	Passage en commission des lois
5 et 6 mars	Sénat	En séance publique

Nos amendements sont à votre disposition

L'équipe nationale peut être contactée par vos collaborateurs

catherine.leone@amrf.fr

cedric.szabo@amrf.fr

le vice-président en charge du Statut de l'élu

eric.krezel@gmail.com

Notre président à mairie.lesvoivres@orange.fr